

# Modifier l'Extranet IAE en cas de congés payés non pris

## Qu'est-ce que l'indemnité compensatrice de congés payés ?

Si le contrat de travail est rompu ou arrive à son terme avant que le salarié ait pris la totalité de ses droits à congés payés, l'employeur doit verser une indemnité compensatrice de congés payés.

## Cette indemnité est elle couverte par le flux DSN ?

Les SIAE encouragent les salariés à prendre leurs congés avant la fin de leur contrat. En cas de congés non pris, les SIAE ont pour usage de déclarer dans l'ASP les heures correspondantes.

**Le flux DSN envoyé à l'ASP à compter de janvier 2025 pour préremplir l'extranet ASP ne comprend pas les indemnités compensatrices de congés payés.**

**En cas de congés non pris en fin de contrat, la possibilité est donnée de modifier l'extranet ASP pour maintenir la pratique en vigueur, ie déclarer les heures correspondantes.**

## Comment faire si mes suivis mensuels sont alimentés par la DSN ?

Si la SIAE souhaite compléter sa déclaration mensuelle d'un volume horaire lié à une indemnité compensatrice de congés payés, **alors elle devra modifier les données mensuelles pré-alimentées par la DSN pour chaque salarié et mois concerné.**

